

Île-de-France, Seine-Saint-Denis
Pantin
19 rue de Candale

Tribune du stade Charles-Auray

Références du dossier

Numéro de dossier : IA93001102

Date de l'enquête initiale : 2023

Date(s) de rédaction : 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Architectures du sport en Ile-de-France

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : tribune du public

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :

Références cadastrales : . 2023 AC 22 Informations d'accès en transport en commun : Bus 330 - Pommiers - Cimetière / Métro 11 - Mairie des Lilas / Métro 5 - Eglise de Pantin

Historique

Labellisée « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) en 2023, la tribune du stade Charles-Auray figure parmi les toutes premières œuvres de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA), fondé en 1960, dont l'activité prolifique marque profondément l'histoire de l'architecture de la seconde moitié du XX^e siècle et particulièrement la commune de Pantin, où plusieurs membres se sont rencontrés. Cette réalisation témoigne également des efforts consacrés à la transformation des communes situées en périphérie de la capitale et notamment de la « banlieue rouge » dans un contexte d'expansion démographique et de construction massive de logements et d'équipements sur le territoire français, particulièrement prégnant dans l'actuelle Seine-Saint-Denis.

L'histoire de la construction du stade Charles-Auray est profondément liée à la personnalité politique de Jean Lolive et à la création de l'AUA. En effet, la relation entre le maire communiste de Pantin, Jean Lolive, et les premiers membres de l'AUA est particulièrement forte, à tel point que Pantin deviendra un véritable laboratoire architectural pour l'Atelier. C'est son adjoint à l'urbanisme, Michel Steinebach, qui présente le maire aux architectes Jacques Kalisz et Jean Perrottet. Steinebach, Kalisz et Perrottet se sont connus au sein de l'agence de Pierre Genuys au début des années 1950 et se sont rapidement liés d'amitié, partageant la même vocation mais également les mêmes engagements politiques au sein du Parti communiste français. En juin 1959, Jean Lolive charge Steinebach, Perrottet et Kalisz de l'étude du plan d'urbanisme de Pantin, qui doit s'affirmer comme une ville à part entière et s'affranchir de son aspect « faubourien ». Au même moment, l'édile confie également à Kalisz et Perrottet la construction des tribunes du stade municipal de La Seigneurie, qui, prévues depuis 1932, n'avaient jamais été réalisées. Le projet du futur stade Charles-Auray comprend des gradins couverts, des vestiaires-douches, un foyer des sportifs, un bureau d'arbitre, des sanitaires pour sportifs et pour spectateurs, une infirmerie, une chaufferie et un pavillon de gardien. A la fin de l'année 1959, l'avant-projet des architectes est approuvé par le conseil municipal et le permis de construire est déposé en janvier 1960. La première pierre est posée par le maire le 19 mars 1960 et le chantier s'achève en février 1962, pour une inauguration au mois de mai. Le stade prend alors le nom de Charles Auray, ancien maire de Pantin (1919-1938) et grande figure socialiste. Le projet, qui devait être réalisé en plusieurs tranches, se poursuit ensuite avec la construction d'un foyer des sportifs à l'ouest des tribunes, à l'entrée du stade. Au moment même où Perrottet et Kalisz dessinent les plans de cette tribune, ils font la rencontre de l'urbaniste Jacques Allégret, qui rêve de créer un atelier pluridisciplinaire réunissant architectes, urbanistes, ingénieurs, géographes ou encore sociologues afin de répondre aux métamorphoses urbaines à l'œuvre durant les Trente Glorieuses. Perrottet décide de le rejoindre en 1960 : c'est la naissance de l'AUA. Ils seront ensuite ralliés par de nombreux collaborateurs au fil des ans,

notamment Paul Chemetov, Jean Deroche, Jacques Kalisz et Annie Tribel, etc. A partir des années 1960, Jean Lolive leur confie la construction de nombreux équipements publics : le centre administratif (actuel Centre national de la Danse, 1973), l'actuel groupe scolaire Jean-Lolive (1971), la bibliothèque Elsa-Triolet (1972) mais également de logements collectifs, modelant durablement le paysage de Pantin et plus largement de la banlieue rouge.

La tribune du stade Charles-Auray est un exemple de l'association de la création architecturale et du processus industriel prôné par l'AUA : le renouveau des formes architecturales est lié selon eux au développement de techniques constructives innovantes, et à l'attention particulière portée au décor et aux matériaux, notamment concernant les revêtements. Ainsi, la tribune est édifée sur une ossature en béton armé vibré et les gradins en dalles de béton moulées préfabriquées posées sur cette ossature. La couverture est composée d'une structure en profilés de tôle d'acier plié à froid, supportant un platelage en bois lamellé-collé (en pin des Landes), recevant une étanchéité multicouche. Enfin, une grande importance est accordée aux revêtements des sols en grès cérame et des murs en pâte de verre au camaïeu de vert et de gris, s'accordant avec la charpente métallique verte. Ainsi, la tribune du stade Charles-Auray peut être considérée comme le témoin de la mise au point d'une solution nouvelle industrialisée avec cette remarquable toiture métallique de 15 m de portée, que le duo Perrottet-Kalisz développe ensuite dans une série d'édifices métalliques notables conçus durant les années 1960-1970 pour l'AUA à l'instar du Groupe scolaire Jean-Lolive (1969-1972), de l'École d'architecture de Nanterre (1972), ou encore du centre nautique Marlène-Pératou d'Aubervilliers (1967-1972).

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle

Dates : 1962 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : AUA (agence d'architecture, attribution par source, attribution par source, attribution par source, attribution par source), Jean Perrottet (architecte, attribution par source), Jacques Kalisz (architecte, attribution par source), Miroslav Kostanjévac (ingénieur, attribution par source), commune de Pantin (maître d'ouvrage, attribution par source)

Statut, intérêt et protection

Site entraînement JO 2024 ; Label ACR 2023 ; 2 ; 3 ; 4 ; 6

Statut de la propriété : propriété publique

Auteur(s) du dossier : Tiphaine Gruson, Stéphanie Guilmeau

Copyright(s) : (c) La Manufacture du Patrimoine ; (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel